TROIS PAYS. UN ENVIRONNEMENT UNIQUE.

cec.org

Commission de coopération environnementale

LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Lorsque les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ils ont également convenu d'établir un accord parallèle, à savoir l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée en vertu de cet accord.

Notre structure

La CCE regroupe des experts de toutes les régions de l'Amérique du Nord. Elle s'acquitte de sa tâche grâce aux activités menées par ses trois principaux organes, à savoir :

Le **Conseil**, formé des ministres de l'Environnement des trois pays (ou d'un représentant de niveau équivalent), est l'organe directeur de la CCE et à ce titre, il établit l'orientation générale de la Commission.

Le **Secrétariat** fournit un soutien administratif, technique et opérationnel au Conseil et il gère le programme de travail concerté de la CCE. Le Secrétariat est également chargé de faire enquête et de présenter des rapports sur certaines questions.

Le **Comité consultatif public mixte**, qui est composé de cinq citoyens de chaque pays, formule des avis au Conseil et fournit de l'information au Secrétariat. Le CCPM favorise la coopération continentale en vue de protéger les écosystèmes et de promouvoir le développement économique durable, et soutient la participation du public de même que la transparence des activités de la Commission.

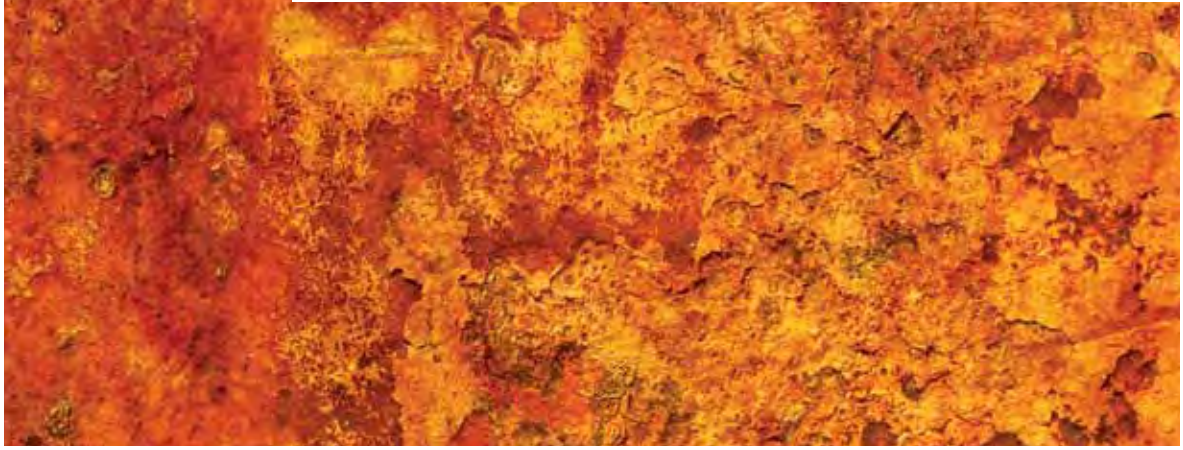

LES ACTIONS LOCALES ONT DES RÉPERCUSSIONS CONTINENTALES

425 millions de personnes partagent l'écosystème nord-américain. L'air, l'eau et les espèces migratrices franchissent les frontières entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dans le contexte de l'accroissement du commerce et de l'ouverture des marchés, il faut une collaboration plus étroite que jamais pour protéger notre environnement. La CCE soutient la protection de notre environnement commun dans le contexte d'une plus grande libéralisation des échanges. Nous ne sommes pas chargés d'appliquer les règlements ou d'effectuer des tests; notre rôle consiste plutôt à fournir des outils et des informations qui nous aideront tous—citoyens, industrie et gouvernement—à collaborer de manière plus efficace pour protéger notre environnement, dans le contexte de la croissance de l'économie nord-américaine.

L'adoption d'une perspective continentale passe par une meilleure compréhension de notre patrimoine naturel commun. La CCE contribue à améliorer cette compréhension.

DES EFFORTS CONCERTÉS POUR PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT COMMUN

La participation du public est essentielle à la durabilité
La participation du public est au cœur de notre mandat et c'est pourquoi nous organisons des consultations publiques et invitons les citoyens à commenter nos rapports et études. Des chercheurs et analystes de renom, ainsi que des membres du public participent aux activités, réunions et ateliers que nous organisons au niveau local en vue d'examiner les problèmes environnementaux et de proposer des solutions viables.

Examen de l'application des lois de l'environnement
En vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, une personne ou une organisation non gouvernementale qui estime que le gouvernement omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement peut s'adresser à la CCE. Les communications des citoyens peuvent donner lieu à des enquêtes de même qu'à la publication d'un dossier factuel.

NOS PRIORITÉS

Les trois pays travaillent ensemble, dans le cadre du programme de travail concerté de la CCE, pour protéger l'environnement nord-américain. La Commission oriente ses activités en fonction des trois priorités suivantes :

1. Veiller à obtenir des **informations** plus exactes pour prendre de meilleures **décisions**
2. **Renforcer les capacités** des trois pays à gérer les problèmes environnementaux communs
3. Promouvoir des politiques et mesures qui sont avantageuses pour **l'environnement et le commerce**

POUR EN SAVOIR PLUS

Le plan opérationnel de la CCE pour 2006 à 2008 décrit plusieurs projets qui vont dans le sens de nos trois priorités :

INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISIONS

- Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord
- Suivi des rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord
- Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Représentation cartographique des problèmes environnementaux en Amérique du Nord
- Reddition de comptes sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord
- Gestion de l'information environnementale de la CCE

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages
- Amélioration de la performance environnementale dans les secteurs public et privé
- Renforcement des capacités locales de gestion intégrée des écosystèmes et de conservation d'espèces et des aires essentielles
- Gestion rationnelle des produits chimiques

LIENS ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LE COMMERCE

- Promotion du marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord
- Promotion des achats écologiques
- Canalisation des forces du marché en faveur de la durabilité de l'environnement
- Le commerce et l'application des lois de l'environnement
- Lignes directrices permettant d'analyser les risques que présentent les espèces exotiques envahissantes et de déterminer leurs voies de pénétration
- Évaluation permanente des effets environnementaux de l'ALÉNA

Pour en savoir davantage sur nos activités, visitez notre site Web : **www.cec.org**

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
(514) 350-4300 f (514) 350-4314
info@cec.org / www.cec.org

Imprimé au Canada sur un papier fait de fibres recyclées post-consomation à 100% Mai 2006